

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 10122024 : TRAVAUX DE LA CHAPELLE

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'au fil du temps des pierres de taille des arcades, des abats sons et corniches se dégradent, et qu'il est nécessaire d'effectuer une réfection de la façade de la chapelle.

- Un devis a été sollicité auprès des établissements DEGARDIN pour réfection de la chapelle pour un montant de 5180,00 € HT.

Les recettes pouvant équilibrer cette dépense peuvent s'établir comme suit :

- Communauté de Communes du Pays de Lumbres : 1554,00 € (30%)
- Fonds propres : 3626,00 € (70%)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- APPROUVE la réfection de chapelle pour un montant de 5180,00 € HT
- ACCEPTE le plan de financement 30 % la CCPL et 70 % la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis des établissements DEGARDIN

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY



Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20241209-10122024-AI
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024